

Communiqué de presse d'AgriGenève

Reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union Européenne et extension à la Roumanie et la Bulgarie.

Le peuple suisse se prononcera le 8 février prochain sur la reconduction de l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie approuvé par le parlement en avril 2008. Pour le secteur agricole en général et l'agriculture genevoise en particulier, il est primordial qu'un « oui » sorte des urnes à l'issue de ce scrutin. En effet, les productions de l'agriculture genevoise sont orientées vers des secteurs à forts besoins en main-d'œuvre comme les productions maraîchères, l'horticulture, la viticulture ou encore l'arboriculture fruitière. Pour les agriculteurs genevois, il est depuis longtemps très difficile voire impossible de recruter de la main-d'œuvre indigène et ils font traditionnellement appel à des travailleurs étrangers pour être en mesure de produire les biens alimentaires à haut standard de qualité exigés par les consommateurs suisses. L'agriculture a d'ailleurs souvent joué le rôle de porte d'entrée vers le marché suisse du travail pour de nombreux travailleurs étrangers, aujourd'hui parfaitement intégrés à notre tissu économique et social. Depuis son introduction le 1^{er} juillet 2002 et plus particulièrement suite à son extension aux 10 nouveaux Etats membres de l'UE, l'accord sur la libre circulation des personnes a permis au secteur primaire de voir les conditions de son marché de l'emploi s'améliorer. Des difficultés de recrutement, parfois importantes, sont toutefois régulièrement observées. L'extension progressive de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie permettra d'apporter une sensible amélioration de ces pénuries de par l'élargissement du bassin de recrutement. Pour les agriculteurs, la mise en œuvre de l'accord a également permis de nombreuses simplifications administratives pour l'embauche des travailleurs, tout en assurant à ces derniers le respect de conditions sociales de qualité.

Un NON le 8 février prochain sur la reconduction de l'accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie aurait des conséquences désastreuses pour le marché du travail de l'agriculture suisse en général et sur celui de Genève en particulier. Il deviendrait en effet tout simplement impossible de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère par la simple application de la loi sur les étrangers. Un NON signifierait également que l'ensemble des sept accords contenus dans les Bilatérales I, ainsi que celui de Schengen/Dublin, deviendrait caduc dès décembre 2009 (clause guillotine). Ce scénario catastrophique pour l'économie suisse aurait également des effets négatifs pour le secteur primaire en restreignant l'accès au marché de l'UE pour nos fromages en particulier.

Les enjeux du scrutin du 8 février prochain sont dès lors très importants pour le secteur agricole mais touchent également les fondements des relations que la Suisse entretient avec ses voisins européens et le principe même d'une voie bilatérale qui a fait ses preuves.

Dès lors, les agriculteurs genevois invitent les citoyennes et les citoyens genevois à déposer un OUI dans l'urne le 8 février prochain.

AgriGenève

Contact : François Erard, directeur, 022 939 03 10